

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, ROGEMOND Ludivine, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Excusé(e)s avec pouvoir : M. MILLY Roger donne pouvoir à M. BOUCHÉ Christian
Mme BERCHE Marie donne pouvoir à Mme GOICHOT Guadalupe

Excusé(e)s : M. ALLAROUSSE Nicolas, Mme CORREIA Alexia, M. DERDERIAN Philippe

Monsieur GAIFFIER Jean-Philippe est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CAPI - NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le rapporteur expose :

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a fixé de nouvelles règles de composition des conseils communautaires, modifiant tant le nombre de conseillers que la répartition des sièges entre les communes membres.

En conformité avec cette loi, les communes membres de la CAPI ont conclu un accord en 2013, permettant au conseil communautaire de disposer du nombre maximum de conseillers auquel il peut prétendre, à savoir 68.

La loi RCT, dans ses dispositions relatives à la composition des conseils communautaires, ayant été jugée non conforme à la Constitution, un nouveau dispositif législatif (loi n°2015-264 du 9 mars 2015) impose désormais une répartition des sièges entre les communes membres strictement liée au poids démographique de chacune. Ces dispositions ne s'appliqueront qu'à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux, sauf dans l'hypothèse où des élections municipales partielles doivent être organisées d'ici 2020. Dans ce cas, le conseil communautaire doit être recomposé en respectant les modalités de calcul prévues par la loi du 9 mars 2015.

Parallèlement aux élections municipales partielles rendues nécessaires dans une commune membre de la CAPI, il appartient à chaque commune de se prononcer sur la composition du conseil communautaire. Le nombre et la composition du futur conseil communautaire sont déterminés par les conseils municipaux selon 2 hypothèses :

Hypothèse 1 : nombre et répartition des sièges du conseil communautaire à défaut d'accord entre les communes membres

Les conseils municipaux peuvent parvenir à un accord sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires. Cet accord devra être obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux (1/2 des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux regroupant 1/2 des communes membres, accord de la commune la plus peuplée).

Si cet accord ne peut être obtenu, la composition du conseil communautaire sera déterminée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L.5211-6-1, à savoir : **59 conseillers communautaires répartis ainsi :**

Nom de la commune	Population municipale 2016	Nombre de délégués sans accord	Composition actuelle
Crachier	480	1	1
Chèzeneuve	526	1	1
Châteauvilain	682	1	1
Succieu	718	1	1
Les Éparres	943	1	1
Sérézin-de-la-Tour	960	1	1
Meyrié	1 055	1	1
Four	1 313	1	1
Eclosé-Badinières	1 320	1	2
Domarin	1 488	1	1
Maubec	1 703	1	1
Saint-Alban-de-Roche	1 874	1	2
Satolas-et-Bonce	2 266	1	2
Vaulx-Milieu	2 393	1	2
Nivolas-Vermelle	2 450	1	2
Saint-Savin	3 825	2	3
Ruy	4 355	2	3
Saint-Quentin-Fallavier	5 916	3	4
La Verpillière	6 688	3	4
L' Isle-d'Abeau	16 225	9	9
Villefontaine	18 168	10	10
Bourgoin-Jallieu	27 163	15	15
	102 511	59	68

Hypothèse 2 : accord entre les communes membres

Les conseils municipaux peuvent s'accorder pour augmenter de 25% maximum le nombre de sièges défini à défaut d'accord, soit un conseil communautaire composé de **73 membres maximum**.

Les membres du bureau communautaire de la CAPI, réunis le 18 octobre dernier, ont formulé une proposition commune permettant a minima à chaque collectivité de conserver le nombre de conseillers dont elle dispose actuellement ; le mandat des conseillers actuel se poursuit automatiquement. Il n'est toutefois pas possible en l'état actuel de la réglementation de maintenir les 2 sièges de la commune nouvelle d'Eclosé-Badinières.

Cette proposition est la suivante :

Nom de la commune	Composition actuelle	Accord local proposé
Crachier	1	1
Chèzeneuve	1	1
Châteauvilain	1	1
Succieu	1	1
Les Éparres	1	1
Sérézin-de-la-Tour	1	1
Meyrié	1	1
Four	1	1
Eclosé-Badinières	2	1
Domarin	1	1
Maubec	1	1

Saint-Alban-de-Roche	2	2
Satolas-et-Bonce	2	2
Vaulx-Milieu	2	2
Nivolas-Vermelle	2	2
Saint-Savin	3	3
Ruy	3	3
Saint-Quentin-Fallavier	4	4
La Verpillière	4	4
L' Isle-d'Abeau	9	10
Villefontaine	10	11
Bourgoin-Jallieu	15	16
	68	70

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la proposition de fixer à 70** le nombre de conseillers communautaires de la CAPI
- **APPROUVE** la répartition suivante des conseillers entre les communes membres :

Nom de la commune	Nombre de conseillers par commune
Crachier	1
Chèzeneuve	1
Châteauvilain	1
Succieu	1
Les Éparres	1
Sérézin-de-la-Tour	1
Meyrié	1
Four	1
Eclose-Badinières	1
Domarin	1
Maubec	1
Saint-Alban-de-Roche	2
Satolas-et-Bonce	2
Vaulx-Milieu	2
Nivolas-Vermelle	2
Saint-Savin	3
Ruy	3
Saint-Quentin-Fallavier	4
La Verpillière	4
L' Isle-d'Abeau	10
Villefontaine	11
Bourgoin-Jallieu	16
	70

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente le projet de l'aménagement du cimetière établi par Innov'Concept.

L'aménagement est prévu sur le nouveau terrain avec un parterre militaire, un jardin du souvenir, une grande entrée principale, un point d'eau à l'entrée...

L'entrée principale est prévue sur la route de Montsolongre.

Le grand portail de l'entrée actuelle sera supprimé, ce qui permettra de déplacer le columbarium. Des bancs seront prévus vers le jardin du souvenir pour le recueillement.

Un abri est prévu sur le point haut du terrain afin d'avoir une perspective d'ensemble et notamment une vue sur l'église.

La petite portelle sur le côté est maintenue.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur ce projet et fait un tour de table.

Stéphanie AUBIGNAT : Mauvais emplacement du jardin du souvenir car sur le passage, le prévoir plus arrondi avec une fontaine. Monsieur le Maire lui répond que c'est le seul endroit où le terrain est plat. Le concept de repenser l'entrée du village est une bonne idée.

Christine SADIN : L'abri prévu en haut serait peut-être mieux vers l'entrée. Prévoir une fontaine vers le jardin du souvenir car l'eau apaise.

Elle demande si le columbarium est évolutif, la réponse est oui.

Elle n'est pas d'accord pour déplacer la croix de l'ancien cimetière car celle-ci fait partie intégrante des lieux. Monsieur le Maire lui répond que la croix est en très mauvais état et qu'il y a des problèmes d'accès à ce niveau-là mais ne voit pas d'objection à ce que cette croix reste dans l'ancien cimetière.

Mme SADIN insiste sur le fait que cette partie du cimetière ne doit pas donner l'impression d'être délaissée.

Ludivine ROGEMOND : très beau projet et y adhère. L'espace verdure est bien à garder.

Véronique CANET : pense que le columbarium n'est pas assez grand, Monsieur le Maire lui dit que la place est prévue pour son agrandissement sur le mur.

Elle adhère au projet mais se demande si celui-ci n'est pas un peu trop important pour la commune.

Mireille GRUOT : il s'agit d'un beau projet, mais problème sur l'emplacement des deux fontaines à l'entrée, il faudrait peut-être les prévoir vers le jardin du souvenir. Elle soulève aussi la circulation sur la route de Montsolongre qui est importante, ce qui peut engendrer un problème de sécurité.

Jean-Philippe GAIFFIER : est d'accord sur le principe, mais prévoir peut-être le jardin du souvenir vers le columbarium.

Maurice ROGEMOND : adhère au projet, mais peut-être prévoir le jardin du souvenir près du columbarium.

Il demande le devenir de l'allée du lotissement, Monsieur le Maire lui répond qu'elle ne sera pas supprimée. Le cheminement piéton qui sépare actuellement les deux cimetières sera déplacé, soit dans l'impasse du lotissement, soit sur le haut du terrain.

Robert BALLEFIN : attend le plan global du projet. Il soulève le problème des caves urnes et des arbres (feuilles qui tombent sur les concessions).

Christian BOUCHÉ : pense que le jardin du souvenir est un peu loin et trop sobre.

André GENILLON : demande ce qui est prévu en attendant la vente des concessions, Monsieur le Maire lui répond qu'il sera planté des graminées qui ne nécessitent pas trop d'entretien. Il demande si le chemin d'accès pour les employés communaux est assez large pour les véhicules.

Chantal DUMOULIN : Pense qu'il faut garder l'accès à l'ancien cimetière et prévoir un réaménagement de l'ancien cimetière avec des bancs, des végétaux... Prévoir une fontaine vers le jardin du souvenir.
Suite à ce tour de table, Monsieur le Maire va faire remonter au maître d'œuvre les remarques.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la poursuite du projet et demande au maître d'œuvre de travailler sur l'APS.

PRESENTATION PLAN MAIRIE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente les plans pour l'agrandissement de la Mairie.

Cet aménagement permettra d'avoir plus de bureaux notamment pour les élus, d'avoir une vraie salle des mariages et une nouvelle salle de Conseil Municipal.

La présentation de ces plans n'amène aucun commentaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la poursuite du projet et demande à l'architecte de travailler sur l'APS.

PRESENTATION ESPACE MONTSOLONGRE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une zone artisanale est identifiée dans le POS actuel sur la Route de Montsolongre. Il a lancé une étude pour savoir si la ZAE est viable.

Il informe le Conseil Municipal que si rien n'est entrepris avant le 1^{er} janvier 2017, la commune perdra la compétence au profit de la CAPI et de ce fait, la commune ne pourra plus avoir de zone artisanale.

Il rappelle que sur la commune de Colombier-Saugnieu un rond-point va être aménagé et que celui-ci va faciliter l'accès à SATOLAS ET BONCE.

Il projette les plans d'aménagement qui ont été travaillés par un bureau d'étude, deux hypothèses sont présentées.

Il sera demandé au Cabinet d'études de travailler sur un aménagement qualitatif avec un vrai cahier des charges afin de garder une harmonie sur l'ensemble des bâtiments. Si cette zone doit se faire, la commune doit également repenser à une requalification de l'entrée du village qui n'est actuellement pas assez large.

Ce projet est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal qui devra délibérer sur l'étude et sur la convention avec la SARA lors du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE SUBVENTION REGION - AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est prévu Chemin des Cours la création d'une aire de jeux sur le terrain communal.

Le montant des travaux est estimé à 36 000 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent prétendre à une aide financière auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de faire une demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune.

DECONSTRUCTION MAISON - CHAFFARD ET AMENAGEMENT ZONE DE STATIONNEMENT

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint en chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage la déconstruction du bâtiment communal sis 12 Chemin de Billaudière.

Une consultation a eu lieu le 06 octobre 2016, avec un affichage en mairie et une remise des plis fixée au 27 octobre 2016 à 12h.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

- ✓ Entreprise VERNAY : 36 417 € HT soit 43 700.40 € TTC
- ✓ Entreprise DELAY : 40 500,00 € HT soit 48 600 € TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise VERNAY pour un montant de 36 417 € HT soit 43 700.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle le processus d'aménagement

- 1- Déconstruction de la maison + aménagement succinct d'un espace de stationnement
- 2- Demande d'une étude à Géoconcept : aménagement du centre hameau autour de trois hypothèses mais la priorité est mise sur la sécurisation des bus qui est primordiale et le problème de la gestion des flux pour une présentation en réunion publique aux habitants du Chaffard.

ROND-POINT DES MURIERS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal que le projet prend forme. Le rond-point sera financé à 75 % par le Conseil Départemental.

Les études sont lancées et le rendu doit se faire rapidement pour un début des travaux en 2017.

ACHATS TERRAINS – PARCELLES SECTION E N° 1265/752/753

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre d'un projet d'aménagement, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées section E N° 1265/752/753 d'une superficie totale de 14 150 m².

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 25 600 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition de prix.
- autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, sur cette parcelle, il souhaite aménager un city park ou une aire de jeux. Un déplacement des bennes sera étudié en même temps que l'aménagement du centre du hameau.

MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES FERREES

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune est concernée par le futur tracé de la liaison ferroviaire LGV LYON-TURIN, de ce fait une modification du classement sonore des voies est en cours. Le Conseil Municipal est consulté afin de recueillir son avis.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, l'Etat a procédé par arrêté préfectoral du 30 mai 1996 au classement sonore des voies telles que les routes et les voies ferrées.

Ce classement régulièrement révisable consiste à définir un secteur affecté par le bruit pour chacune des voies concernées présentant un certain niveau de trafic.

Ces secteurs positionnés de part et d'autre des voies ont une largeur variable en fonction de la catégorie de la voie, cette largeur pour SATOLAS ET BONCE est de 300 m. Ce classement est opposable et contraint les constructions neuves telles que les bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement..., à renforcer l'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.

Compte tenu de la nécessité de réviser ce classement, un projet de nouvel arrêté préfectoral a été transmis par la préfecture aux maires des communes de l'Isère afin qu'il soit soumis à délibération de leur conseil municipal dans un délai de 3 mois à compter de sa réception. Faute de réponse dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Après publication du nouvel arrêté préfectoral de classement sonore des voies, celui-ci sera annexé par arrêté municipal de mise à jour, au document d'urbanisme de la commune afin que les professionnels de la construction en tiennent compte dans leurs projets.

La commune de SATOLAS ET BONCE est concernée par la modification du classement sonore des voies ferrées du département de l'Isère, la commune sera classée en catégorie 1 avec le nouvel arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, un avis favorable à l'unanimité pour ce nouveau classement mais souhaite que la SNCF envisage des passages en déblai ou des murs anti-bruit afin de préserver la tranquillité des habitations existantes.

Le Conseil Municipal souhaite que les travaux sur les habitations existantes, pour le traitement de l'insonorisation des maisons qui se trouvent dans la bande des 300 m, soient pris en compte dans le cadre de mesures financières compensatoires.

Le Conseil Municipal demande qu'un accompagnement soit mis en place pour aider les futures habitations à la définition des bons standards à l'insonorisation et à la réalisation des travaux.

POINT URBANISME

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en Septembre/Octobre 2016.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours	Maison individuelle	RADIX Emille	Chemin de Rollinière	en cours
	Maison individuelle	STEIN Mathieu	Impasse de Servérieu	en cours
	3 logements	MATHON Alain	Montée de la Maladière	en cours
	Maison individuelle	TRUCHET Denis	chemin du Rubiau	en cours
Déclarations préalables	Terrasse couverte	MICHALLET Damien	Route des Sorbières	Accordée le 23/09/2016
	Véranda	LOISEAU Guillaume	Impasse des Peupliers	Accordée le 06/10/2016
	Création de deux fenêtres	TARIFFE David	Route des Etraits	Accordée le 25/10/2016

✓ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN informe le Conseil Municipal de l'avancé du PLU. La commission est actuellement sur la rédaction du règlement qui sera applicable à toutes les zones.

Il donne la chronologie des réunions PLU à venir :

- Réunion avec les personnes publiques associées le 8 novembre 2016 à 13h30
- Réunion d'information de l'ensemble du conseil municipal sur l'avancée du PLU.

ATTRIBUTION MAISON N°1 « CLOS DES PINSONS »

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, adjoint délégué en charge du logement, informe le Conseil Municipal que les deux maisons communales individuelles type T4 situées « Clos des Pinsons » seront libres au 1^{er} décembre 2016. Le montant du loyer est de 1020 €, révisable chaque année.

Il propose de soumettre la candidature de Monsieur et Madame Thierry MICHEL à l'approbation du Conseil Municipal pour la maison n°1.

Un bail sera établi entre Monsieur et Madame Thierry MICHEL et la commune de SATOLAS ET BONCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte la candidature retenue par la commission logement et l'attribution du logement communal.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

ATTRIBUTION MAISON N°2 « CLOS DES PINSONS »

Monsieur Jean-Philippe GAIFFIER, adjoint délégué en charge du logement, informe le Conseil Municipal que les deux maisons communales individuelles type T4 situées « Clos des Pinsons » seront libres au 1^{er} décembre 2016. Le montant du loyer est de 930 €, révisable chaque année.

Il propose de soumettre la candidature de Monsieur Wilfried SCHONT et Mme Céline OJEDA, à l'approbation du Conseil Municipal pour la maison n°2.

Un bail sera établi entre Monsieur Wilfried SCHONT et Mme Céline OJEDA et la commune de SATOLAS ET BONCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte la candidature retenue par la commission logement et l'attribution du logement communal.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs départs de locataires le montant budgété sur le compte 165 intitulé « dépôts et cautionnements reçus » n'est pas suffisant pour l'année 2016.

Il convient d'affecter des crédits au compte 165 en diminuant les crédits au compte 2111 : Terrains nus.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		1 200.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 200. 00 €
D 2111 : Terrains nus	1 200. 00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 200. 00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de la décision modificative

CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Point ajourné par manque d'informations.

BUDGET 2017 : RESTE A REALISER

Comme tous les ans, en fin d'année, Monsieur le Maire proposera au Conseil de reporter et de définir les restes à réaliser.

ECOLE NUMERIQUE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe que les ordinateurs pour la salle informatique de l'école élémentaire ont été livrés.

La classe mobile sera livrée mercredi 02 novembre 2016.

DATES VŒUX 2017

La cérémonie des vœux du Maire à la population aura lieu :

- Le samedi 7 janvier 2017 à 11h00 à la Salle Polyvalente

La cérémonie des vœux au personnel de la CAPI aura lieu :

- Le lundi 23 janvier 2017 à 18h30 à la Salle de l'Isle (L'Isle d'Abeau)

La cérémonie des vœux institutionnels de la CAPI aura lieu :

- Le mardi 24 janvier 2017 à 18h30 à la Salle de l'Isle (L'Isle d'Abeau)

La cérémonie des vœux aux associations de SATOLAS ET BONCE aura lieu :

- Le jeudi 26 janvier 2017 à 19h30 à la salle du Conseil Municipal

DATE VISITE PRESIDENT CAPI

Comme l'année dernière, le Président de la CAPI fera le tour des communes. Monsieur le Maire propose de réfléchir aux questions qui peuvent être soulevées lors de cette rencontre.

La date reste à définir.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de remerciement de la Bibliothèque du centre Hospitalier Pierre Oudot
- Cérémonie du 11 novembre 2016
 - 10h45 rendez-vous au parking du cimetière
 - 11h cérémonie au monument aux morts avec dépôt d'une gerbe par la municipalité, par les enfants du CME et par la FNACA
 - Discours du secrétaire d'Etat lu par Monsieur le Maire Honoraire
 - Discours de M. Damien MICHALLET, Maire, Vice-Président délégué de l'Isère.
 - La Marseillaise chantée par les enfants de l'école.

- Convocation pour la Remise des Prix, pour le fleurissement, le 29 novembre 2016 à 15h à l'Isle d'Abeau
- Courrier de la Croix Rouge – Campagne de sensibilisation du 05 novembre au 31 décembre 2016.
- Courrier de remerciement du Sénateur Michel SAVIN pour l'accueil qu'il a reçu lors de sa venue sur SATOLAS ET BONCE.
- Courrier du Président du SEDI qui annonce que SATOLAS ET BONCE n'aura plus de borne électrique comme initialement prévu. Monsieur le Maire ne cache pas sa déception et sa surprise.
- Demande d'installation d'un burger-frites le jeudi soir sur la Place, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25 NOVEMBRE 2016 à 20 heures 30

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 00H15